

Lyon, le 18 janvier 2022

Communiqué de presse

LANCER DE LA COLLECTE DE RECENSEMENT 2022

À partir du **20 janvier 2022**, **913** communes, dont **110** de 10 000 habitants ou plus, seront concernées par le recensement de la population dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS :

**DU 20 JANVIER
AU 19 FÉVRIER**
EN FRANCE MÉTROPOLITaine

DANS LES COMMUNES DE 10 000 HABITANTS OU PLUS :

**DU 20 JANVIER
AU 26 FÉVRIER**
EN FRANCE MÉTROPOLITaine

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain

Le recensement est un **outil indispensable** pour prendre les décisions adaptées aux besoins de la population. Grâce aux données collectées, les projets qui nous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement c'est utile

Le recensement est la plus grosse enquête conduite par l'Insee. En Auvergne-Rhône-Alpes, près de 3 200 agents recenseurs sont mobilisés.

Il permet de décrire la population. Il est également la source de nombreux travaux de l'Insee. Il est utile pour tous : acteurs publics, journalistes, communes (textes réglementaires)...

Le recensement c'est simple

Répondre à l'enquête est un geste citoyen, facilité par la réponse en ligne.. **En 2020, 58,3 % des ménages** ont répondu par internet en Auvergne-Rhône-Alpes.

CONSULTEZ LE SITE DU RECENSEMENT

www.le-recensement-et-moi.fr

pour vous faire recenser en ligne

après avoir obtenu vos identifiants par votre agent recenseur

Mais aussi :

- ▶ pour savoir si vous êtes recensé
- ▶ pour tout savoir sur le recensement

Contact presse

Nathalie Camus : 04 78 63 26 96
dr69-sed-conseil-media@insee.fr